

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2019
DÉLIBÉRATION N° 2019-06

CONSEILLERS EN EXERCICE : 11

Conseillers présents : 6

Conseillers absents : 5

Conseillers représentés : 3

Pour : 9

Contre :

Abstention :

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux janvier à dix-neuf heures le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 16 janvier 2019, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BOISSET André - BOISSET Julien - DRUJON D'ASTROS Cyrille - REYNAUD Pascale - SEGOND Eric.

Absent : BERTHALON Jérôme - BOISSET Etienne - DEHOUX Brigitte - LUTZ Sandrine - MATHURIN Christian

Pouvoir : BOISSET Etienne à DRUJON D'ASTROS Cyrille - DEHOUX Brigitte à SEGOND Eric - MATHURIN Christian à BOISSET André

Secrétaire de séance : BOISSET André

Objet : DECLASSEMENT DE LA PARCELLE F3760 DU DOMAINE PUBLIC

- ***Vu*** le Code de la Voirie Routière, notamment son article L141-1 qui prévoit que le classement d'une voie communale est dispensé d'enquête publique préalable sauf si ce classement a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.
- ***Considérant*** que la parcelle F3760 est toute ou partie intégrante de la voirie de la ville.
- ***Considérant*** que le fait de déclasser cette parcelle dans le domaine public de la voirie communale ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, mais renforce son affectation définitive au domaine public.

- **Considérant** qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une enquête publique préalable pour décider du déclassement car il ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Monsieur le Maire propose de déclasser du domaine public communal une partie de la voirie la parcelle F 3760 au Plan d'une contenance de 135 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le Maire à prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS



[Signature]
Pour le Maire,
Adjoint délégué
M. SEGOND Eric